

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2010 A 20 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
réuni sous la Présidence de  
M. Philippe TARILLON, Président**

**DESIGNE** un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange).

**ACCEPTE** l'ajout de trois points supplémentaires à l'ordre du jour.

**REPREND** la délégation donnée au bureau et au président.

**ACCEPTE** la cession d'une surface de 4 600 m<sup>2</sup> environ à la SCI Bergnier ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature doit être agréée par SEBL, l'aménageur de la ZAC ; **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m<sup>2</sup> hors aide de la Communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain justifié par la mauvaise qualité des sols, à hauteur de 5,25 € HT/m<sup>2</sup> appliquée à 4 600 m<sup>2</sup> environ.

**ACCEPTE** la cession d'une surface de 3 000 m<sup>2</sup> environ à CMI Equipement ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature doit être agréée par SEBL, l'aménageur de la ZAC ; **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m<sup>2</sup> hors aide de la Communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 2,25 € HT/m<sup>2</sup> appliquée à 3 000 m<sup>2</sup> environ.

**APPROUVE** le plan de financement du bâtiment relais du parc d'activité de La Feltière, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux, **ACCEPTE** de prendre en charge le financement du bâtiment, à défaut, de l'octroi de tout ou parties des subventions.

**APPROUVE** le projet de convention de financement avec l'EPFL sur les travaux de requalification de l'ancienne parcelle Wavin sur la Zac de La Paix, **APPROUVE** le plan de financement présenté, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**APPROUVE** le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire entre la CAVF et Réseau Ferré de France et les conditions générales, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre et **INSCRIT** aux budgets respectifs le montant de la redevance et les frais de gestion du dossier.

**ENTERINE** les choix opérés par la commission d'appel d'offres réunie en jury les 15 septembre 2010 et 8 décembre 2010 – appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'ancienne piscine de Nilvange en salle des musiques actuelles, qui a retenu l'offre du groupement constitué de CHARTIER – CORBASSON Architectes Paris (mandataire) – IOSIS Grand Est – Sarl AVEL ACOUSTIQUE – Sarl Atelier Jours Paysagistes – SCENE Scénographe et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**DECIDE** d'intégrer par opération d'ordre budgétaire les opérations patrimoniales en section d'investissement dans la décision modificative n° 6.

**ACCEPTE** le renouvellement de l'adhésion à ADCF pour l'année 2011 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la cotisation 2011 à ADCF sur la base d'un montant de 6 916,50 €.

**ACCEPTE** les modifications apportées au Compte Epargne Temps.

**ACCEPTE** de créer la filière médico-sociale à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, **ACCEPTE** de créer le cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants et **ACCEPTE** de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants.

**ACCEPTE** d'instaurer un régime indemnitaire lié au cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants.

**ACCEPTE** la mise en œuvre de l'entretien professionnel à titre expérimental en lieu et place de la notation pour les années 2010, 2011 et 2012 des agents de la CAVF.

**VOTE** pour 2011 une subvention à l'Amicale du Personnel. d'un montant total de 61 100 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de versement et d'utilisation des fonds.

**VOTE** une subvention de 155 283 € pour l'année 2011 du Club nautique du Val de Fensch, **APPROUVE** la convention d'objectifs telle que présentée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

**APPROUVE** la convention de mise à disposition du personnel avec l'association Club nautique du Val de Fensch et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

**ANNULE** la délibération n° 2008-121 du 25 septembre 2008 relative à l'aide à la construction d'une résidence sociale de 80 logements locatifs sociaux à Florange (ADOMA), **DONNE** son accord sur ce dossier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à allouer la subvention de 100 000 € à ADOMA en respectant les conditions susmentionnées et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec ADOMA fixant les obligations de chaque partie.

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch de terrains appartenant à la Ville de Thionville dans le cadre de la réalisation d'une piste cyclable entre Ranguieux et Fameck et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**ACCEPTE** la désignation de la ville de Nilvange comme maître d'ouvrage unique pour l'exécution des travaux de réalisation d'un pôle enfance à Nilvange, **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la ville de Nilvange pour les travaux de réalisation d'un pôle enfance, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec la ville de Nilvange et toutes autres pièces y afférentes et **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à terme lesdits travaux et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier durant son mandat.

**APPROUVE** la convention relative au partage des consommations de fluides, maintenance et nettoyage des locaux du relais assistants maternels entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la ville de Hayange et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la ville de Hayange et toutes autres pièces y afférentes.

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer avec le maire de la ville de Hayange, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables relatives à cette affaire.

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer avec le maire de la ville de Nilvange, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables relatives à cette affaire.

**APPROUVE** le principe de délégation de service public de type affermage pour la gestion de la future structure de garde de type multi-accueil à Nilvange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager la procédure de mise en concurrence pour désigner un délégataire et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

**PROCEDE** à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public pour la gestion de la future structure de garde de type multi-accueil à Nilvange.

**APPROUVE** la demande de subvention de l'association Polar sur la Ville pour le festival Scènes au bar, **VOTE** une subvention de 23 000 € pour l'édition 2011 de ce festival, **APPROUVE** la convention annuelle telle que présentée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

**APPROUVE** la demande de subvention de l'association ASSOLATELIER, **VOTE** une subvention de 5 000 € à l'association ASSOLATELIER pour son fonctionnement 2011, **ACCORDE** la mise à disposition d'un bureau dans le poste de garde du Parc du Haut Fourneau U4 dans le cadre d'une résidence artistique à l'association ASSOLATELIER, **APPROUVE** la convention annuelle et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

**APPROUVE** la demande de subvention du centre socio-culturel de Serémange-Erzange pour le festival de cinéma jeune public ALONZANFAN, **VOTE** une subvention de 10 500 € pour l'édition 2011 de ce festival, **APPROUVE** la convention annuelle telle que présentée, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

**APPROUVE** la demande de subvention de l'association pour une alternative vers l'expression (PAVE) pour son action en direction des musiques actuelles ; **VOTE** une subvention de 75 000 € pour l'accompagnement et la professionnalisation des talents musicaux émergents, pour la diffusion de formations musicales bénéficiant d'une certaine reconnaissance de la part des professionnels et pour des actions de sensibilisation à la musique et son univers en direction des enfants et adolescents ; **VOTE** une subvention de 25 000 € pour l'organisation complète d'un événement musical majeur le week-end des 8 et 9 juillet 2011 sur le site du Parc du Haut Fourneau U4, propriété de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, dans le cadre de sa programmation culturelle 2011 ; **APPROUVE** la convention annuelle telle que présentée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

**DELEGUE** au bureau et au président un certain nombre de décisions.

**ACCEPTE** la répartition des charges déductibles de l'allocation de compensation de chaque commune suite au transfert du réseau d'assistantes maternelles (RAM).

**VALIDE** la mise en place d'un Plan de prévention et de lutte contre les discriminations sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ; **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'Acse les subventions auxquelles la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et ses communes membres peuvent prétendre ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à mettre en concurrence plusieurs cabinets d'études pour la formation des agents et à effectuer tout acte nécessaire pour l'aboutissement de cette formation ; **VOTE** une subvention de 5 000 € à l'ASIF pour la mise en œuvre de l'action « lutte contre les discriminations et formation à la non violence » et **VOTE** une subvention de 2 000 € à la ville de Fameck pour la mise en œuvre d'un forum tchat.

**ADOpte** la motion en faveur du maintien du financement du logement social par l'Etat.

o o o o o

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H30**

**HAYANGE, le 24 décembre 2010**  
**Le Président,**

**Philippe TARILLON**

---

**Etaient présents** : Mmes DESMOULINS, FICARRA, IORIO, KOCEVAR et MULLER  
MM. ARNOULD, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, DAVID, DESINDES, FLAMME, GORI, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, LARCHER, LIEBGOTT, LOGNON, MAROCHINI, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERTUY, QUINQUETON, RAINERI, SCHAAF, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

M. DAVID arrive à 20 H 25 et participe à la délibération n° 2010-104 et les délibérations suivantes

**Etait absents excusés** : Mmes CHINI, LEGLOIS, LEGRAND, MANCHETTE, MIDON et TORRI, MM. BEAUQUEL, DERDAB, DEUTSCH, GREINER, GULINO, HEYERT, KIEFER, LARICCHIUTA, LEONARDI, MEDVES, PERON, PIERRAT, PRISCAL et RENAUD,

**Etaient absents excusés mais ayant donné procuration** : Mmes AQUE, HOFER, POJER, WALDUNG, WAX et M. MARICHY